

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY  
COMMUNE DE MUTIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> Février 2024**

L'an 2024, le 1<sup>er</sup> Février à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 22 Janvier 2024, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 9 Absents : 0 Excusé : 1

**Nom des membres ayant participé au vote** : C.BEQUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT  
– MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – MC.REMY – M.ZIMMERLIN

Absent : néant

Excusé : G.LHEUREUX, pouvoir à C.DROMARD

**Secrétaire de séance** : MA.HUMBERT

**06-24**

**OBJET : Coupes de bois dans la forêt communale de MUTIGNY  
Etat d'Assiette 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après

2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle	Surface	Type de coupe	Coupe prévue	DESTINATION			PRODUITS A DELIVRER SI DELIVRANCE PARTIELLE		
				Vente intégrale	Destination intégrale	Délivrance partielle	Oui/Non	Oui/Non	Vente
4.1	3.70 Ha	RE	NON	OUI					
2.1	4.16 Ha	RE	NON	OUI					

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 051-215103656-20240201-06\_24-DE



3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces coupes par l'Office National des Forêts.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait le 1<sup>er</sup> Février 2024

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 8 Février 2024

Affiché en Mairie le 8 Février 2024